



03 89 54 92 58
06 86 31 37 42
19 bld Alfred Wallach
68100 MULHOUSE
snu68@snuipp.fr
<http://68.snuipp.fr/>



1er syndicat dans le 1er degré au niveau national et départemental

Le SNUipp-FSU 68 m'informe aujourd'hui, je le renforce et me syndique en [cliquant ici!](#)

Mail aux écoles du 21 juin 2022

Sur notre site : <https://68.snuipp.fr/article/mail-du-mardi-21-juin-2022>

Sommaire :

1. Direction de 6 à 8 classes : déchargée par des M2 alternants
2. Recours mouvement : résultats de la réunion bilatérale
3. CAPD temps partiel reportée
4. Job Dating Bilingue : non à la contractualisation de l'enseignement
5. Evaluations Cèdre : évaluer les élèves ou se faire évaluer par les élèves ?
6. Enquête sur la pratique dialectale
7. Le congrès national du SNUipp-FSU à Mulhouse
8. Circulaire 3^{ème} appel à candidature sur poste spécifique – rentrée 2022 ;
9. Pourquoi adhérer au SNUipp-FSU?

1. Direction de 6 à 8 classes : déchargée par des M2 alternants !

Un certain nombre de directeurs et de directrices des écoles de 6, 7 et 8 classes seront déchargé.es(33%) par des M2 alternant.es à la rentrée 2022. En effet, tous les M2 alternant.es seront affecté.es à des décharge à 33% de direction d'école.

La FSU-SNUipp68 dénonce cette modalité de décharge car elle créera une nouvelle charge de travail pour les collègues chargé.es de la direction. En effet, l'accueil de ces jeunes étudiant.es non formé.es et totalement inexpérimenté.es nécessitera une forme officieuse de tutorat (explication du fonctionnement d'une école, accompagnement pour la prise en main de la classe, explication des programmations et progressions, suivi du relations aux familles...) que les directeurs et directrices n'ont absolument pas le temps de mettre en œuvre !

De manière plus générale le SNUipp-FSU dénonce le recours aux M2 alternants comme moyens peu coûteux d'enseignement et de remplacement et exige la mise en place du concours de recrutement en fin de L3 suivie de 2 années de formation théorique et de pratique progressive (stages allant de l'observation à la responsabilité en passant par la pratique accompagnée).

Vos élu.es de la FSU-SNUipp68 ont écrit au DASEN pour exiger la mise en œuvre des décharges par des PE titulaires pour tous les directeurs et toutes les directrices. Lire le courrier :

<https://68.snuipp.fr/article/direction-de-6-a-8-classes-dechargee-par-des-m2-alternants>

2. Recours mouvement : résultats de la réunion bilatérale

La réunion bilatérale « recours mouvement » s'est tenue lundi 20 juin.

Tous les recours pour lesquels des collègues ayant été nommés sur un vœux non émis ont mandaté les élu.es de la FSU-SNUipp68 ont été examinés et ont reçu une suite favorable, à savoir : autorisation de participer à la phase d'ajustement.

Les seuls recours ayant essuyé un refus de réexamen sont ceux des collègues titulaires de leur poste en 2021/22 n'ayant rien obtenu au mouvement 2022.

L'ensemble des collègues concernés ont été contactés par les délégués du personnel du SNUipp-FSU68. **Ils et elles ont également reçu un mail d'acceptation ou refus du recours par le DASEN. En cas de droit à participation à la phase d'ajustement du mouvement, ce mail est accompagné d'un document « papier » à retourner à la DSDEN (classement des circonscriptions et case « observations éventuelles » à compléter impérativement afin de préciser leur situation familiale et/ou médicale particulière et leur demandes en terme de poste souhaité ou absolument refusé).**

Vous avez des questions sur la phase d'ajustement. Besoin de conseils ? N'hésitez pas : les élus de la FSU6SNUipp68 sont à vos côtés : snu68@snuipp.fr / 03 89 54 92 58

3. CAPD temps partiel reportée

La Capd temps partiel a été reportée à la demande de toutes les organisations syndicales car l'administration ne leur avait pas fait parvenir les documents de travail à temps (listes des personnels portant recours par exemple) et il ne leur était donc pas possible de défendre les collègues. La CAPD n'aurait donc servi à rien.

Par conséquent, la CAPD se tiendra malheureusement très tardivement : le 5 juillet.

La FSU-SNUipp68 dénonce cette absence de transparence et le non-respect des textes fixant les délais d'envoi des documents de travail qui empêchent de fait la défense des droits des collègues par les délégués des personnels.

4. Job Dating Bilingue : non à la contractualisation de l'enseignement

Le Recteur lance mercredi 22 juin, une journée de « Job dating Sprechen Sie Deutch ? » dans l'espoir de recruter des enseignant.es contractuel.les pour la filière bilingue et des enseignants d'allemand dans le second degré pour la rentrée 2022.

Dans le département du Haut-Rhin, le « Job dating » se déroulera à Mulhouse. Avec des créneaux de rendez-vous de quinze minutes, la sélection des candidats sera expéditive. Tout comme la formation accélérée de type « apprendre à faire classe en 1 journée » qui sera sûrement proposée juste avant la prise en charge d'élèves par ces néo-contractuels.

Les chiffres aux concours de l'enseignement font froid dans le dos : 83 admissibles pour 215 postes en allemand dans le 2^d degré et 15 admissibles pour 55 postes ouverts au concours dans l'Académie de Strasbourg pour le 1^{er} degré. **Dans le bilinguisme, ce Job dating ne sera donc qu'une tisane administrée à un malade en phase terminale!**

La FSU 67 et la FSU 68 réaffirment qu'enseigner est un métier qui s'apprend. Elles s'opposent et s'opposeront toujours à la précarisation du statut des enseignants et demandent dès à présent la mise en place d'un moratoire sur l'ouverture de classes bilingues dans notre Académie.

Lire le communiqué de presse : <https://68.snuipp.fr/article/job-dating-bilingue-non-a-la-contractualisation-de-l-enseignement>

5. Evaluations Cèdre : évaluer les élèves ou se faire évaluer par les élèves ?

En ce mois de juin, les enseignants pratiquant l'allemand dans leur classe ont réceptionné les livrets d'évaluation d'allemand "CEDRE" rédigés par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

Le ministre semble vouloir généraliser les questionnaires de satisfaction à destination des parents et des élèves. Cherche-t-on à évaluer les enseignants ou les élèves ?

Certaines questions sont plus que tendancieuses :

L'enseignant nous parle en allemand, jamais - parfois - souvent - très souvent ;

L'enseignant nous encourage ;

L'enseignant nous donne des consignes en allemand ;

L'enseignant nous fait chanter en allemand ;

L'enseignant nous fait faire des sketches en allemand ;

L'enseignant nous fait faire des enquêtes ou des interviews en allemand ;

L'enseignant nous lit des albums en allemand ;

L'enseignant nous propose de nombreuses activités différentes ;

L'enseignant nous propose des activités qui m'intéressent ;

L'enseignant m'explique comment m'améliorer quand je fais une erreur ;

L'enseignant corrige mes erreurs de prononciation ; ?

Même si les résultats des élèves sont, à priori, anonymés, la FSU-SNUipp68 dénonce et refuse de telles pratiques et vous invite à ne pas faire compléter à vos élèves la page 6 de cette évaluation.

6. Enquête sur la pratique dialectale

La nouvelle convention quadripartite en cours d'élaboration prévoit d'expérimenter des pôles immersifs, en commençant en maternelle et en intégrant l'alsacien, à partir de la rentrée 2023.

Afin d'établir un état des lieux de la pratique dialectale chez les PE, la DSDEN a invité les collègues à compléter une enquête portant sur la maîtrise de l'alsacien et cela pour le 21 juin 2022.

Le SNUipp-FSU milite pour le déploiement de moyens pour les langues régionales. On est visiblement loin du compte !

Bien au contraire : alors que les classes bilingues ou LCR ne trouvent pas preneur et entraînent le recours de plus en plus systématique au recrutement de contractuel.les sous payé.es et très insuffisamment formé.es (cf notre article « job dating bilingue »), la convention quadripartite envisage de créer une nouvelle usine à gaz.

A cet égard, le courrier relayant l'enquête sur les pratiques dialectales est bien flou puisqu'il stipule que « dans notre région, cette modalité pourra combiner l'utilisation des langues régionales d'Alsace, de l'allemand et de la langue française pour parvenir rapidement à une aisance linguistique équivalente par les élèves dans ces langues. Le temps de pratique de chacune des langues pourra varier dans la semaine, l'année ou le cycle ». Immersif progressif en allemand, français et alsacien ? Rien n'est vraiment clair...

7. Le congrès national du SNUipp-FSU à Mulhouse

Du 13 au 17 juin 2022, le SNUipp-FSU a tenu son 12ème congrès à Mulhouse pour construire l'école du futur. Ce fut aussi l'occasion de fêter les 30 ans du SNUipp-FSU.

Lire l'article : <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/12eme-congres-du-snuipp-fsu>

Merci aux collègues du Haut-Rhin mais aussi d'autres départements qui nous ont donné un énorme coup de main pour accueillir les quelque 400 congressistes, l'équipe du SNUipp6FSU national et les invités des autres organisations syndicales.

Les textes présentés lors du congrès départemental ont été amendés. Vous les retrouverez sur notre site dès leur parution.

Un appel pour la suppression du statut scolaire d'exception d'Alsace Moselle a également été voté par le congrès de Mulhouse.

Lire l'appel et l'article sur la laïcité : <https://68.snuipp.fr/article/appel-du-congres-de-mulhouse-pour-la-suppression-du-statut-scolaire-d-exception-d-alsace-moselle>

8. Circulaire 3^{ème} appel à candidature sur poste spécifique – rentrée 2022 ;

Les candidatures devront parvenir à la division de l'enseignant, uniquement par mail, pour le 24 juin 2022 midi au plus tard. ↵

Les entretiens sont susceptibles de se dérouler la première semaine du mois de juillet.

Les personnels intéressés par les postes vacants enverront par voie électronique un curriculum vitae, une lettre de candidature motivée accompagnés du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Pour mémoire l'a FSU-SNUipp68 est contre les postes à profil, et demande à ce que tous les enseignants puissent enseigner sur tous les postes au travers du barème sauf ceux nécessitant des diplômes particuliers.

La circulaire et les postes : <https://68.snuipp.fr/article/circulaire-troisieme-appel-a-candidature-sur>

9. Pourquoi adhérer au SNUipp-FSU?

Tout simplement pour être plus fort collectivement et agir ensemble pour défendre l'école, nos droits et notre métier. C'est aussi être accompagné-e et défendu-e par les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU.

66% de la cotisation sont remboursables sous forme de crédit d'impôt.

Alors n'hésite plus, en quelques clics le tour est joué.

C'est grâce aux cotisations des syndiqué.es que le SNUipp-FSU 68 peut apporter des réponses à tes questions et renforcer le collectif.

*Pour retrouver toutes les informations du SNUipp-FSU 68
Consulte notre [site](#) et abonne-toi à notre page [Facebook](#).*